

## **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

Les annexes du présent règlement font partie intégrante du règlement.  
Le respect des directives de la circulaire CIR/GDF-01 de l'Administration de l'Aéronautique est primordial.

### **1. Accès aux installations.**

L'accès et l'usage des installations est réservé aux membres en ordre de cotisation, ( La cotisation club implique de fait l'affiliation à l'A.A.M.) et aux pilotes invités en ordre de cotisation avec leur club. (reconnu au niveau national).

### **2. Accès à la piste.**

L'affichage de la fréquence radio est obligatoire. (plaque personnelle ou plaque 'club' pour les pilotes invités).

Le pilote sans brevet ne peut voler que sous la surveillance d'un moniteur.  
Le conseil d'administration réactualise chaque année la liste des moniteurs.

### **3. Dispositions sur le terrain.**

L'axe de la piste doit toujours être dégagé.  
Les avions seront rangés sur le parc avion.  
Les voitures seront rangées sur le côté droit de la route dans le sens de la descente.  
Chacun s'engage à tenir le terrain propre.

### **4. Sécurité radio.**

Il est interdit de mettre un émetteur en service si l'on ne dispose pas de l'exclusivité de la fréquence. (voir panneau d'affichage)  
Si plusieurs pilotes utilisent la même fréquence, ils doivent se regrouper sur le parc avion et convenir entre eux de l'utilisation de la fréquence.  
Il est recommandé aux nouveaux membres de choisir une fréquence libre. Il n'est pas autorisé d'utiliser un émetteur utilisant la bande de 27Mhz.

### **5. Utilisation de la piste.**

Le nombre d'avions en vol est limité à trois.  
Avant de mettre un avion en vol, il faut prévenir les autres pilotes de son intention et s'assurer que personne d'autre n'est en attente pour voler. Les essais préliminaires au vol se font sur le parc avion et non sur la piste. Le moteur ne sera mis en marche que le temps nécessaire aux essais.  
Après l'atterrissage, la piste sera dégagée le plus rapidement possible. Un avion en vol peut se trouver en difficulté, à ce moment il est impératif que la piste soit libre.  
Si le modèle réduit se pose hors piste, il est primordial de respecter les cultures ou les plantations. Accès direct et le minimum de personnes pour la récupération.

### **6. Position des pilotes.**

Il est recommandé aux pilotes qui volent en même temps de rester groupés de manière à faciliter les communications entre eux. Le pilote qui envisage de poser son avion doit signaler son intention aux autres pilotes. Un avion en difficulté à la priorité d'atterrissage. Les autres pilotes feront en sorte de lui faciliter la tâche.  
Les pilotes qui volent en même temps conviendront ensemble de leur secteur de vol respectif et feront en sorte de ne pas en sortir.

#### **7. Discipline de vol.**

Il est interdit de voler d'une manière pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

Le survol à basse altitude du parc avion ,des véhicules et des personnes est formellement interdit.

Il est interdit de voler avec un avion non conforme avec les réglementations officielles. Le bruit moteur doit être dans la norme admise.

#### **8. Vols d'essais.**

Dans la mesure du possible,, un vol d'essai se fera en dehors des périodes d'affluence.

Lors du premier vol d'un avion, les personnes présentes seront très attentive à la sécurité. Pendant ce vol, pas d'autre avion en vol et pas de moteur en marche.

#### **9. Règles particulières pour les pilotes venant d'un autre club.**

Tout pilote membre d'un autre club peut être invité par un membre du club. Il est le bienvenu. Tout le monde doit le considérer comme son invité.

Tout membre ayant invité un pilote doit mettre celui-ci au courant des règlements existants au sein du club et veiller à ce qu'ils soient respectés.

#### **Brevet:**

Le test de qualification ne doit pas être considéré comme une épreuve rebutante mais bien comme étape dans la phase d'apprentissage. Le programme de ce vol constitue une bonne synthèse de ce que doit faire le débutant au cours des vols d'entraînement.

1° Le pilote décide en accord avec son moniteur du moment ou il estime être apte à présenter le test.

2° Le test consiste en la présentation du programme de vol n°1 - 7 figures. ( voir documentation).

Vol n° 2 = fig. 1 et 2 + atterrissage moteur coupé.

3° Le jury sera composé de trois moniteurs. Chaque figure est cotée sur 10, l'ensemble des figures fait un total de 100 points.

Le test est réussi si le candidat obtient une cote finale de 60.

Le candidat à droit à trois essais pour chaque vol, le meilleur vol sera seul retenu.